



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Procès-Verbal de la séance du
Conseil Municipal du 3 mars 2026

Points délibérés au cours de cette séance

- 2026-01 - Désignation du/de la secrétaire de séance
- 2026-02 - Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2026
- 2026-03 - Compte Financier Unique 2025 - Affectation du résultat
- 2026-04 - Budget prévisionnel 2026
- 2026-05 - Impôts locaux
- 2026-06 - CAAA - Cotisations foncières 2026 (affectation du produit de la chasse)
- 2026-07 - Subventions et abonnements
- 2026-08 - Délégations du Maire
- 2026-09 - Rapport des commissions
- 2026-10 - Divers

Membres du Conseil Municipal présents :

M. Alfred INGWEILER, Maire
M. François SCHNELL, 1^{er} adjoint
Mme Myriam VIX, 2^{ème} adjointe
Mme Muriel ARON, Mme Céline PINTO, M. Benjamin BALTZLI, M. Jacky KUNTZ,
M. Richard ROBERT, Mme Sonia FROHN, Mme Perrine LUDWIG (**arrivée à 19h20**),
Mme Michèle PARISOT-MULLER, M. Stéphane POUVIL, M. Nicolas STEPHAN, M. Patrick BLANCHONG

M. le Maire remercie les conseillers pour :

- l'élaboration et la distribution du Rétro 2025,
- le carnaval des enfants.

2026.03.06.01 - Désignation de la secrétaire de séance

Mme Michèle PARISOT-MULLER est désignée secrétaire de séance.

2026.03.06.02 - Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE

2026.03.06.03 - Compte Financier Unique 2025 - Affectation du résultat

M. le Maire rappelle que le Compte Administratif et le Compte de Gestion présentés chaque année sont remplacés par le Compte Financier Unique (CFU) depuis 2025.

Il quitte la salle et sous la présidence de M. François SCHNELL, 1^{er} adjoint, la secrétaire de mairie présente les dépenses et les recettes de 2025.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des éléments du CFU présentés par la secrétaire, le Maire Alfred INGWEILER ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le CFU de l'exercice 2025 comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat
FONCTIONNEMENT	453 550,75 €	595 634,15 €	142 083,40 €
INVESTISSEMENT	155 622,76 €	162 939,07 €	7 316,31 €
TOTAUX	609 173,51 €	758 573,22 €	149 399,71 €

M. le Maire rejoint la salle et commente le tableau d'affectation du résultat :

a) Résultats d'exécution : les résultats pour 2025 indiquent :

- un excédent de fonctionnement de 142 083.40 €
- un excédent d'investissement de 7 316.31 €
- soit un excédent total de 149 399.71 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTATS 2024	VIREMENT A LA S.I. (voir C/1068 N-1)	RESULTATS DE 2025	RESTE A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	30 283.10 €	/	7 316.31 €	/	37 599.41 €
FONCT	298 397.55 €	/	142 083.40 €	/	440 480.95 €
TOTAUX	328 680.65 €	/	149 399.71 €		478 080.36 €

37 599.41 € ligne 001 (R)



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	440 480.95 €	
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €	0,00 € c/1068
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €	0,00 € c/1068
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	440 480.95 €	440 480.95 € Ligne 002
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025		
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €	

2026.03.06.04 - Budget prévisionnel 2026

M. le Maire précise qu'il n'ira pas dans le détail s'agissant d'un budget de transition, compte tenu des élections du 15 mars prochain.

Il rappelle que les documents y relatifs avaient été transmis à chaque conseiller et passe en revue les différents chapitres du budget.

Il relève le très bon niveau de la capacité d'autofinancement, jamais atteint en 12 ans et cela malgré les forts investissements.

Pour le fonctionnement, il propose globalement les mêmes montants par chapitre que ceux de 2025.

Pour l'investissement, les montants nécessaires pour la rénovation de la LIEGASS et l'éclairage du terrain de football, ainsi que les subventions attribuées ont été définis dans les articles budgétaires appropriés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget principal pour l'exercice 2026 présenté.

FONCTIONNEMENT			
dépenses			recettes
CH 011 : Charges à caractère général (chauffage, onf)	245 100,00 €	CH 70 : Produits des services domaines et ventes diverses	100 500,00 €
CH 012 : Charges de personnel	137 100,00 €	CH 73 : Impôts et taxes (2 taxes - Concom - Es - Atténuations Concessions) moins in	303 000,00 €
CH 014 : Atténuation produits	6 000,00 €	CH 013 : Atténuations de charges (CIGAc...)	
CH 55 : Charges gestion courante (Eus - RPI - Associations)	95 500,00 €	CH 74 : Dotation et participations (RPI - DGF...)	82 000,00 €
CH 66 : Charges financières	13 200,00 €	CH 75 : Autres produits de gestion courante (Locations)	83 360,00 €
CH 67 : Charges exceptionnelles	5 000,00 €	CH 77 : Produits exceptionnels	0,00 €
CH 68 : Dotations aux provisions	14 000,00 €		
		CH 42	
		CH 42 722-042 Immobilisation	-0,00 €
		CH 43	
		L 002 : Excédent	440 480,95 €
	1 009 330,95 €		1 009 330,95 €



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

dépenses	INVESTISSEMENT		recettes
L001 :		L001 :	
10226 TAXE D'AMENAGEMENT (remboursement)	0,00 €	Affect. 1068 : Excédent fonctionnement	37 599,41 €
CH 16 EMPRUNTS	48 000,00 €	10222 FCTVA	16 507,00 €
CH 16 CAUTIONS	1 000,00 €	10226 TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	1 000,00 €
		1341 D.G.E.	
CH 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	1641 Emprunts en Euros	
CH 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	294 000,00 €	165 dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
CH 23 : IMMOBILISATIONS en COURS	223 237,36 €	21318 : équipement du cimetière (ordre TGI)	0,00 €
CH 27		024 vente	0,00 €
CH 204 autres communes bâtiments et installations	0,00 €		
Opérations :	60 000,00 €	CH 13 TOTAL Subv. Affect.	16 599,41 €
202 : Frais de réél. docu. d'urban. et runc. du cadastre	0,00 €	SOLDE CD67	
21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €		0,00 €
2152 : Installation de voirie	0,00 €		0,00 €
2116 : Colunbarium	0,00 €		0,00 €
2111 : Terrains	0,00 €		0,00 €
21838 : matériel informatique autre	0,00 €		0,00 €
2188 : autres immobilisations corporelles	0,00 €		0,00 €
21311 : Bâtiments administratifs	0,00 €		0,00 €
21312 : Bâtiments sociaux	0,00 €		0,00 €
2151 : Réseaux de voirie	40 000,00 €	REGION LIEGASS et ECLAIRAGE terrain foot	16 599,41 €
215731 : Matériel roulant	0,00 €		0,00 €
21534 : Réseaux d'électrification	0,00 €		0,00 €
21351 : Installations cinémat. aménagements aménagements	14 000,00 €		0,00 €
2158 : Autres installations matériel technique	0,00 €		0,00 €
2324 Subventions d'équipement versées	0,00 €		0,00 €
2128 : Autres aménagement et aménagements	0,00 €		0,00 €
2121 : Plantations arbres et arbustes	0,00 €		0,00 €
21648 : Autres matériels de bureau et mobilier	6 000,00 €		
2313 : Constructions	0 €		
RAIR pour mémoire	0,00 €		
LFI 40 C-21318-040 (local publics)		CH 40 : amortissement	10 843,00 €
C/2513 - 041		C/2031 - 041	
L 020 (dépenses imprévues)	0,00 €	AUTOCF1021	403 587,95 €
	566 237,36 €		566 237,36 €

soit réduire les dépenses

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise également M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, sauf pour les dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

2026.03.06.05 - Impôts locaux

M. le Maire donne des informations sur les taux d'inflation et l'évolution des bases d'imposition. Ainsi les bases 2026 augmentent de 0.6 % et l'inflation est du même niveau.

Il rappelle que durant les deux dernières années la TFPNB n'a pas été modifiée en soutien du monde agricole en difficulté.

Il précise également qu'il est possible d'augmenter la taxe d'habitation pour les résidences secondaires de 1.86 point.

Par délibération du 03/03/2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts comme suit :

- TFPB = 26.66 %
- TFPNB = 82.03 %
- TH sur résidences secondaires = 14 %



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE

Après en avoir débattu, il est proposé de fixer les nouveaux taux comme suit :

- TFPB : + 2 % soit **27.19 %**
- TPFNB : + 2 % soit **83.67 %**
- TH pour les résidences secondaires : + 1.86 point soit **15.86 %**

Le Conseil Municipal, à l'**exception d'une voix contre et de deux abstentions**, accepte ces propositions.

2026.03.06.06 - CAAA - Cotisations foncières 2026 (affectation du produit de la chasse)

M. le Maire rappelle le principe de l'affectation du produit de la chasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'affecter, comme tous les ans, une partie du produit de la location du droit de la chasse, soit la somme de 3 080 €, au paiement partiel de la cotisation à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin, et charge M. le Maire de procéder à son paiement.

2026.03.06.07 - Subventions et abonnements

La liste des subventions accordées en 2025 a été communiquée à chaque conseiller.

M. le Maire propose de les renouveler comme suit :

A. Appel à la générosité publique

- | | |
|-------------------|----------------|
| - La Croix Bleue | 16,00 € |
| - AFM Téléthon | 16,00 € |
| Sous-total | 32,00 € |

B. Subventions à verser aux associations

ASSOCIATIONS	MONTANTS
AAPEJE (Association des parents d'élèves)	160.00 €
Amicale des Donneurs de Sang - Ernolsheim	160.00 €
Alliance du Trèfle - Ernolsheim	160.00 €
Association « PRO DAUBENSCHLAG » - Ernolsheim	160.00 €
U.N.I.A.T. - Ernolsheim	160.00 €
Association "ASK" - Ernolsheim	160.00 €
Syndicat des Producteurs de Fruits et Distillateurs	160.00 €
Coopérative Scolaire - RPI D'Ernolsheim	160.00 €



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Club Vosgien - Ernolsheim	160.00 €
A.P.P. - Ernolsheim	160.00 €
F.C.E. - Ernolsheim	170.00 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers - Ernolsheim	200.00 €
J'M - Ernolsheim	160.00 €
TOTAL	2 130.00 €

SOIT UN TOTAL GÉNÉRAL DE : 2 162.00 €

M. le Maire propose de reconduire les subventions exceptionnelles suivantes :

- **Messti** : pour chaque association qui participe à l'animation du messti, 50.00 € / char
- **Voyages scolaires** : 10.00 € / enfant / jour
- **Subvention école pour classe verte** : 10.00 € / enfant / jour
- **Subvention « stage étudiant à l'étranger »** : 220.00 € / enfant (limité à 1 mois).
Cette subvention est accordée une seule fois, pour un étudiant jusqu'à 25 ans, depuis 2022.
- **13 juillet** : les associations organisatrices des festivités se verront attribuer une subvention de 400 € par association, la commune prendra également en charge les frais annexes : « freybeer », spectacle et orchestre.

C. Autres propositions de subventions

- subvention de **100 €** pour l'ASK pour l'organisation de la chasse aux œufs,
- subvention de **200 €** pour le Syndicat des Producteurs de Fruits, pour l'entretien des arbres fruitiers de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'ensemble des propositions décrites en A, B, C, ci-dessus.

D. Appel à cotisations :

M. le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement des abonnements suivants :

- **SHASE** : le montant annuel de la cotisation est de 40 €
- **Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Bas-Rhin** : la cotisation est de 25 € + 0.289 € par habitants
- **Conseil National des Villes et Villages fleuris (ADT)**, le montant annuel de la cotisation est de 100.00 €



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

- **Association du Massif Vosgien** : 60 €
- **Amis du Mémorial d'Alsace Moselle** : 60 €
- **Voix et Route Romane** : 50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à renouveler les abonnements ci-dessus aux conditions précitées.

M. le Maire évoque le loyer annuel demandé à l'APP. Il souhaite que la nouvelle équipe s'informe sur l'origine et l'historique de ce loyer et étudie la possibilité de le supprimer dans un souci d'égalité pour les associations.

2026.03.06.08 - Délégations du Maire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des points suivants :

- **Salle festive** : 3 visites
- **Assemblées Générales** : Club Vosgien - Producteurs de fruits - APP
- **Mariage** : Xavier et Laura DUVERNEUIL

M. le Maire informe l'assemblée que M. et Mme FISCHER, nouveaux propriétaires de la maison « SYGUT » rue de Monswiller, projettent la transformation du bâtiment en logements. Ils sollicitent la commune pour acquérir la bande de terrain située entre le trottoir et l'immeuble propriété de la commune.

L'abribus actuel sera remplacé et légèrement déplacé. Ce dossier sera bien sûr soumis aux prochains conseillers.

M. le Maire signale également que la nouvelle équipe devra régulariser les propriétés des terrains de la rue des VERGERS situés au Nord de la maison ARON Rémy dont l'un appartient à M. KUNTZNER Kevin.

Recensement : Un rapide point est fait sur le recensement qui vient de se terminer. Forte baisse des logements vacants et, a priori le nombre d'habitants reste stable. M. le Maire tient à remercier et à féliciter Mme JUNG pour la bonne conduite de l'opération en qualité de coordinatrice et d'agent recenseur.

M. le Maire rappelle sa volonté d'installer un banc sur le chemin (béton) en face de l'accès SUD au tunnel de la LGV. M. François SCHNELL lui répond qu'il sera commandé.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE

2026.03.06.09 - Rapport des commissions

Mme Myriam VIX rappelle le nettoyage de printemps à venir.

2026.03.06.10 - Divers

M le Maire rappelle les consignes pour l'installation du nouveau Conseil Municipal et le rôle du ou de la doyen(ne).

Comme c'était la dernière réunion du mandat du Maire, celui-ci et son épouse invitent les conseillers, leurs conjoint(es) et compagnons(gnes) à partager un repas au restaurant à la Couronne.

M. le Maire annonce qu'il en profitera pour faire son discours d'adieu.

La séance a été close à 19h45.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE

La secrétaire de séance : Mme Michèle PARISOT-MULLER

Le Maire
Alfred INGWEILER

François SCHNELL
1^{er} adjoint au Maire

Myriam VIX
2^{ème} adjointe au Maire

Céline PINTO
Conseillère Municipale

Muriel ARON
Conseillère Municipale

Benjamin BALTZLI
Conseiller Municipal

Jacky KUNTZ
Conseiller Municipal

Richard ROBERT
Conseiller Municipal

Sonia FROHN
Conseillère Municipale

Perrine LUDWIG
Conseillère Municipale

Michèle PARISOT-MULLER
Conseillère Municipale

Stéphane POUVIL
Conseiller Municipal

Nicolas STEPHAN
Conseiller Municipal

Patrick BLANCHONG
Conseiller Municipal